



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
Fax. : 01 60 07 75 44  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt-cinq mars 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire,

Membres en exercice : <b>27</b>
Date convocation : <b>25/03/2026</b>
Présents : <b>26</b>
Votants : <b>27</b>

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Charlotte LE MAITOUR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Henri AUBERT, Martine MARCHAL, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Gaëlle TREMPONT, Thibaud FADIN, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Catherine CORCY, Hervé GUISE, Eric DERIVRY, Nathalie PEREIRA FORDELONE.

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Monsieur Fabrice BUSSY a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

### **DELIBERATION N° 2026-016 : Décision prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

D2026-01	Redéfinition des modes de recouvrement et des prestations encaissées par la régie de recettes location de salle, matériel et festivité, concessions cimetière et plaques à grave	16/03/2026
D2026-02	Achat d'une cavurne n°5/10 - Mr BOSMENT Denis	12/02/2026

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 mars 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.


 Le Maire,  
 Arnaud BRUNET